

# COMMUNE DE ROMAGNE

## Compte rendu de la séance du lundi 20 mars 2023

Secrétaire de la séance: Aurore HENONIN

Eté présents : Daniel GAUD, Patrice CARBONNIER, Noëlle LESCURE, Laurent MANON, Christophe DUPE, Delphine GAILLARD, Aurore HENONIN, Mylène MENANT SAISON, Thierry MERLE, Jacques MOULINE

Eté excusée : Delphine PEPIN

### Rappel de l'ordre du jour :

Intervention de Madame Menant, Mr Lartigue, Mr Gateuil concernant la bâche à eau.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 13 février.

Budget route à la C.D.C.

Compétence voirie à la C.D.C. ? aux communes ?

Etude des devis : tables, chaises, cour, radiateur biblio.

Travaux à prévoir : réfection toiture du presbitère.

Le réadressage.

Délibérations :

- Transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme Intercommunal" à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.
- Liste des agents promouvables à un avancement de grade en 2023.

Divers

\*\*\*\*\*

\* Madame Menant-Saison, Messieurs Lartigue et Gateuil ont été invités afin d'exposer leur demande aux membres du Conseil Municipal.

Ils souhaiteraient que la commune prenne à sa charge la bâche d'eau située à L'Intendant Nord, dont ils sont tous trois propriétaires.

Cette réserve d'eau a servie pour éteindre l'incendie qui avait eu lieu dans le Bourg l'année dernière, elle sert donc à tous les habitants de Romagne, ils ne comprennent pas pourquoi c'est à eux particuliers d'en subir l'entretien et les frais.

Deux solutions sont proposées :

- une mise à disposition de la bâche d'eau à la mairie : qui l'entretiendra et qui paiera les frais,
- une cession du terrain et de la bâche à la mairie.

La mairie se renseigne sur les frais notariaux et apportera une réponse à Madame Menant-Saison, Messieurs Lartigue et Gateuil par courrier au plus vite.

\* Après lecture du compte-rendu de la réunion du 13 février, ce dernier est approuvé.

\* Mr Carbonnier informe le Conseil Municipal que la CDC a envoyé un devis concernant la réfection de la route de Berdoulet.

Il informe aussi que la CDC lors d'une précédente réunion a demandé aux représentants des routes de se prononcer pour une éventuelle augmentation du budget global des routes en votant une augmentation du prix du mètre linéaire, (actuellement 2.08€ le ml pourrait passer à 2.30€ le ml).

A été évoqué aussi le maintien de la compétence des routes à la CDC ou pas.

Vote lors de la prochaine réunion.

\* Plusieurs devis sont en cours :

- Devis pour l'installation d'un radiateur à eau dans la dernière partie de la bibliothèque. Trop honéreux, Monsieur Mouline va regarder pour un radiateur électrique d'appoint.

- Devis pour la fourniture de chaises et tables pour la salle des fêtes : pour le moment, le devis de Net Entreprise est le plus intéressant. Le conseil municipal attend le budget pour se décider.

- Devis pour la réfection de la toiture du prébitère : travaux urgents, une bâche a été posée sur le toit. Le conseil municipal attend le budget pour se décider.

- Devis pour la réfection de la cour de l'école de Romagne : les représentants des parents d'élèves demandent qu'une étude soit faite pour évaluer les travaux de réfection car ils trouvent la cour trop dangereuse.

Des devis sont en train d'être fait.

### Délibérations :

#### TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI A LA CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS (DE 2023 004)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-5, L5211-17 ;

Vu les dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-1 et suivants ;

Considérant qu'il n'existe pas de cohérence territoriale à définir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal identique sur le territoire de la Communauté des Communes regroupant 50 communes ;

Considérant les réunions et conférences des Maires ayant eu pour objet d'expliquer et informer des enjeux de l'élaboration d'un PLUI ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents (10 voix contre) décident :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

AVANCEMENT DE GRADE AUDREY GUINARD (DE 2023 005)

Monsieur le Maire a reçu du CDG le tableau des agents promouvables en 2023.

Madame Guinard Audrey ;  
adjoint administratif principal de 2ème classe,  
échelle C2, 8ème échelon,  
IB 430, IM 380 (380 depuis le 1er avril 2021)  
Depuis le 01 septembre 2020 (anc 2A 4m)

peut-être promue à partir du 01 janvier 2023 ;  
adjoint administratif principal de 1ère classe,  
5ème échelon + 1A 5M et 21J  
IB 448, IM 393 (393 depuis le 01 avril 2021) 1A 5M 21J

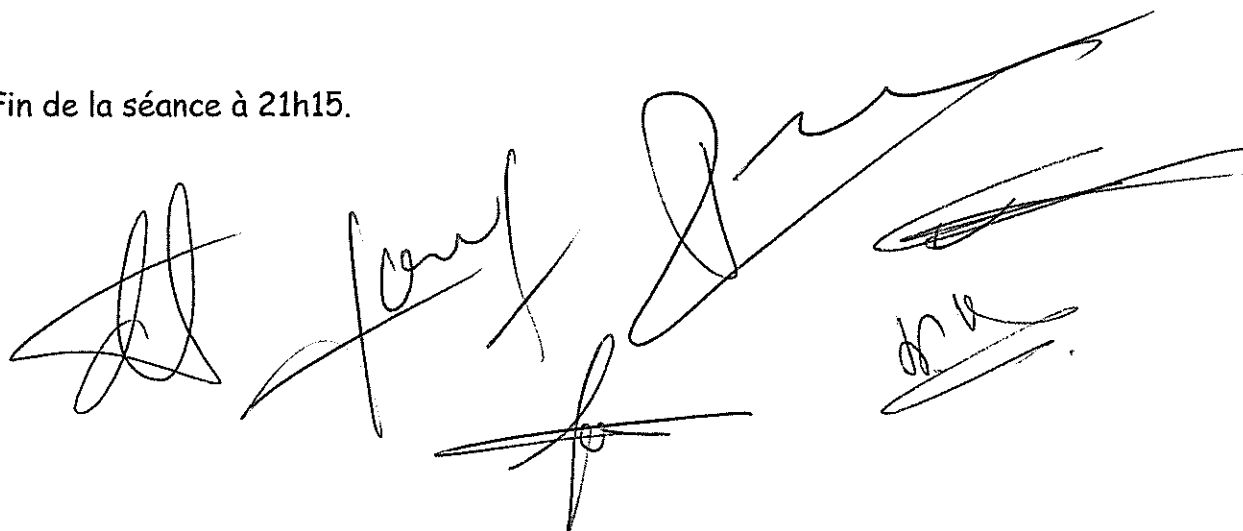
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents (10 voix pour) décident d'approuver cette proposition.

\* Questions diverses

- Monsieur Hacène ouvre un carrefour market à Bellebat : la commune de Romagne doit-elle continuer à regarder pour une épicerie connectée ?

- Monsieur Lopez va regarder les travaux qu'il y a à faire sur le tracteur John Deer.

Fin de la séance à 21h15.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the council members mentioned in the text above.

